

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 75 (1939)
Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Journée suisse et Semaine pédagogique.* — VAUD : *Bureau de placement.* — *Et d'une !* — *Secours aux enfants d'Espagne.* — *Nécrologie : Mlle Gardaz.* — *Dans les sections : Orbe.* — *Aux collègues de la Broye.* — *Vieilles chansons... Airs de toujours.* — NEUCHÂTEL : *Assemblée des délégués.* — *Section de Neuchâtel.* — JURA : *Lutte contre la pléthore.* — CHEZ NOS VOISINS : *Bâle-Campagne.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. M. SCHWAB : *L'histoire locale au degré supérieur.* — L. CORNUZ : *Enfants malades.* — ALB. R. : *L'enseignement de la morale.* — INFORMATIONS : *Echange de jeunes.* — L'ÉCOLE ET LA NATURE : J. SIMONET : *Les hannetons.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

JOURNÉE SUISSE DU CORPS ENSEIGNANT

et

SEMAINE PÉDAGOGIQUE

Zurich, 9-13 juillet 1939.

Les divers comités chargés de la préparation de la *Journée suisse du Corps enseignant* et de la *Semaine pédagogique* travaillent activement : rien ne sera négligé pour rendre le séjour à Zurich aussi agréable et profitable que possible à tous les participants. Des conditions spéciales leur seront offertes pour la visite des curiosités de la ville. En premier lieu se place naturellement l'Exposition nationale, vivante illustration de la vie, du caractère, de l'activité du peuple suisse. Des cartes valables pour 1 à 5 jours, donnant droit à un nombre illimité d'entrées, seront à leur disposition aux prix de 1 à 6 fr. Le prix ordinaire pour une entrée étant de 2 fr., l'avantage est sérieux, d'autant plus que ces cartes spéciales donneront droit à la visite du Musée des Beaux-Arts, du Musée national, et très probablement aussi, des Collections de l'Université et de l'Ecole polytechnique fédérale.

Malgré la grande affluence à laquelle on s'attend pendant toute la durée de l'Exposition, il sera possible de loger à Zurich même tous les participants à la Semaine pédagogique, et cela à des prix abordables : de 5 fr. 50 à 8 fr. 50 par nuit, déjeuner et service compris.

Au besoin, des dortoirs, à la Caserne ou dans les halles de gymnastique, où seront dressés des lits de camp, seront à disposition à 2 fr. par nuit.

Le Comité d'organisation examine avec attention la question des frais en général : il sera à même de donner sous peu des renseignements précis ; il étudie la possibilité d'établir un système de compensation facilitant les collègues éloignés.

VAUD**BUREAU DE PLACEMENT**

Instituteur des environs de Zurich désire échange, de mai à mi-décembre, pour sa fille de 15 ans et demi, chez collègue qui aurait un enfant (fille ou garçon), à placer. Fréquentation d'une école secondaire demandée, leçons de français désirées.

Adresse et détail : bureau de placement S. P. V., Faoug, lac de Morat.

ET D'UNE !

C'est ce qu'auront pensé plusieurs d'entre nous en ces premiers jours d'avril. On ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de soulagement, en terminant l'année scolaire, et l'espoir, bien légitime, que la suivante sera meilleure.

Les examens... Qu'en fut-il cette année ? L'atmosphère habituelle n'y était pas. Textes d'orthographe, sujets de rédaction, problèmes ne parvinrent pas à retenir l'entière attention de MM. les experts. Il y eut des conciliabules devant la carte de l'Europe, où l'on montrait d'un doigt inquiet les dangereuses conséquences du besoin « d'espace vital » et des « aspirations naturelles » de certains peuples, nos voisins. Il y eut, dans un coin de la salle, la lecture commentée à mi-voix des journaux quotidiens relatant les derniers grands discours... questions plus palpitantes que l'accord des participes et les difficultés de la règle de trois. Les écoliers eux-mêmes, les grands du moins, ont souffert de cette atmosphère peu propice au travail fructueux.

Les épreuves ? Les dictées, point trop difficiles, étaient bien à la portée des gosses. Quelques sujets de rédaction eurent l'heur de plaire à la gent écolière, d'autres franchement trop difficiles, furent peu choisis. L'arithmétique apporta bien des surprises. On y retrouva les embûches habituelles, sans lesquelles l'examen n'en serait pas un. On put mesurer, ici ou là, l'immense distance qui sépare les problèmes que donnent nos manuels... et ceux que proposent les feuilles d'examen. Sans le traquenard du compte de 2^e année pour les classes primaires supérieures, l'épreuve aurait-elle été jugée trop simple ?

Les oraux sont presque partout supprimés, sauf pour les élèves qui sortent. Si cette suppression est généralement bien accueillie, elle déçoit parfois certains écoliers qui verraient avec joie leur travail personnel sanctionné autrement que par une appréciation générale de la classe. L'examen est un stimulant à ne pas négliger !

Ed. B.

COMITÉ NEUTRE DE SECOURS AUX ENFANTS D'ESPAGNE

L'activité du Comité Neutre se justifie-t-elle encore maintenant que la guerre a cessé ? Examinons la situation.

A Madrid se trouvent encore des volontaires suisses qui, jusqu'ici, ont distribué régulièrement des vivres à plus de 1000 personnes : nourrissons, femmes accouchées et vieillards. Depuis quelque temps déjà, les autorités de l'Espagne nouvelle ont donné leur assentiment à la continuation de l'œuvre en cours. A Barcelone l'Ayuda Suiza a cessé de fonctionner. Son dépôt a été remis à une société philanthropique franquiste. Par contre, on a recueilli, à Sète tout d'abord, des enfants qui avaient fui la Catalogne. On les a, par la suite, répartis en deux colonies de soixante membres : l'une à St-Cergues près d'Annemasse, l'autre à Faou Petit, non loin de Carcassonne. Ce petit monde a le vivre et le couvert, mais on n'a pas de lits pour tous, les vêtements sont usés, surtout on n'a pas de matériel éducatif pour occuper ces petiot. Des Suisses assument la direction des colonies avec l'aide d'instituteurs espagnols.

Le Comité Neutre s'intéresse en outre, de façon moins directe, à 2300 femmes et enfants disséminés dans l'Ain, ainsi qu'à sept colonies d'enfants établies dans l'Aude, les Pyrénées et le Périgord. De plus, un de ses agents a visité les camps de réfugiés. Selon lui, les malheureux qui s'y trouvent ont un toit pour s'abriter de même que la nourriture indispensable. Pourtant on dort le plus souvent sans couverture, et parfois dans des locaux non chauffés au parterre bétonné ; on n'a pas de savon, et on n'a pas lavé son linge depuis plusieurs semaines ; on manque de papier à lettres et de timbres, faute d'argent, et l'on est ainsi dans l'impossibilité d'atteindre sa parenté dispersée par le monde. Les plus malheureux sont probablement les vieillards, dont beaucoup, les Basques, ont quitté leurs foyers depuis un an et demi. Désœuvrés, sans réconfort moral, car ils ignorent la langue de ceux qui les hospitalisent, ils sont tous là parqués comme des prisonniers... Un grand nombre auraient besoin d'aliments reconstituants. On voudrait aussi pouvoir distribuer aux femmes des aiguilles, du fil, de la laine, pour occuper leurs doigts...

La guerre a pris fin au delà des Pyrénées. On va pouvoir rapatrier tout ce monde. Sans doute ! Cependant, il s'écoulera du temps encore (2 à 3 mois vraisemblablement) jusqu'à ce que ce soit chose faite. Après quoi, la misère n'aura pas disparu... Dans ces conditions, le Comité Neutre a pris la résolution de poursuivre son œuvre, en France tout particulièrement. Les besoins sont immenses. Et si on ne considère que ceux des deux colonies — l'entretien d'un enfant y revient à 40 fr. par mois —, on comprendra que tout don recevra l'accueil le plus chaleureux. Notons bien le C. C. II. 7400. P. P.

NÉCROLOGIE

† Mlle Agathe Gardaz. — Samedi 11 mars, toute la population de Villars-le-Terroir, et plusieurs instituteurs des environs, ont accompagné à sa dernière demeure Mlle Agathe Gardaz, ancienne

titulaire de la 3^e classe, brevetée en 1898 et jouissant de la retraite depuis 1932. Elle a accompli toute sa carrière pédagogique à Villars.

Dans les conférences de cercle et de district, ainsi que dans son village, il faisait bon rencontrer cette collègue toujours aimable et souriante. Elle fréquentait toutes les assemblées avec fidélité et intérêt.

Hélas, plusieurs mois de maladie ont eu raison de sa forte constitution. Des jeunes filles, voilées de blanc et précédées de tous les écoliers, l'ont portée à l'église et au cimetière.

Sur la tombe, M. Mermoud, instituteur à Penthérez, président de la section d'Echallens, a dit sa sympathie à la famille et rappelé le souvenir de celle qui avait mis tout son cœur à instruire des générations de petits écoliers.

H. P.

DANS LES SECTIONS

Orbe. — Le caissier informe les membres de la section qui n'ont pu régler, pour des causes diverses, la cotisation de 1938, que celle-ci sera prise en remboursement très prochainement.

AUX COLLÈGUES DE LA BROYE

On nous prie de rappeler et de recommander chaleureusement aux collègues de la Broye le train spécial à destination de l'Exposition de Zurich, organisé à l'intention des écoles par la gare de Granges-Marnand. Le voyage aura lieu à fin mai.

Se renseigner et s'inscrire *le plus tôt possible* auprès du chef de gare de la localité sus-mentionnée.

VIEILLES CHANSONS... AIRS DE TOUJOURS

A propos d'un manuel de français.

Nous lisons dans un *Educateur* de 1909, page 188 :

« ... Nous réclamons un manuel de français renfermant le plus grand nombre possible de devoirs grammaticaux. On prétend que, si nous le désirons, c'est pour que nous n'ayons plus la peine de préparer nous-mêmes ces exercices, pour que nous puissions nous « payer du bon temps ». Singulière appréciation ! Si nous voulions compter toutes les minutes employées en classe à la préparation des exercices, à leur inscription au tableau noir, à la copie par les élèves dans leurs cahiers, si nous faisons le calcul, nous arriverions à un nombre fabuleux de minutes. Et ce temps-là, c'est du temps perdu, inutilement dépensé ; c'est une perte. Or, avons-nous du temps à perdre ? Je ne le crois pas, surtout pas dans l'enseignement de la langue maternelle. En suite je crois que, tous, nous sommes suffisamment fatigués par la correction de ces devoirs sans que nous nous surmenions à les composer.

« Enfin je dirai que nous sommes aussi dignes d'être munis de

bons outils que n'importe quel ouvrier. On n'envoie pas un appareilleur sur un chantier avec une fraise ou une lime qu'il soit obligé de terminer avant de s'en servir... Les patrons avisés donnent à leurs ouvriers les outils les plus perfectionnés, afin que ces ouvriers fassent le plus possible du bon ouvrage. On ne doit pas raisonner autrement quand on parle d'enseignement de la langue... »

Suit une comparaison entre deux manuels de français édités en France, *Brunot-Bony* et *Henriot-Huloux*, commentaires accompagnés du vœu que voici :

« *Henriot* est un outil plus complet que *Brunot* ; il nous rendra donc plus de services. Nos hautes autorités scolaires sont occupées à examiner ces deux ouvrages pour en adopter l'un ou l'autre qui remplacera *Larive et Fleury*. Nous serions heureux d'avoir *Henriot*, car nous aurions ainsi le manuel que nous désirons depuis longtemps. »

Les maîtres, ceux du degré supérieur en particulier, n'eurent pas le manuel qu'ils désiraient ; on fit une compilation franco-romande qui ne satisfait que ses auteurs.

Puisse-t-il ne pas en être de même en 1940 !

L. Cz.

NEUCHÂTEL ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée de nos délégués s'est réunie, à Neuchâtel, samedi 18 mars, sous la présidence de M. Léopold Berner, président de la S. P. N.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée du 12 mars 1938, M. Berner donne connaissance du rapport de gestion, rapport clair et succinct qui a été vivement applaudi.

Nous n'en donnerons aucun extrait dans ce bref compte rendu, car il sera publié en partie dans un numéro spécial du *Bulletin* qui paraîtra pendant les vacances d'été, peut-être même avant. Les rapports des autres sections cantonales prendront place dans le même opuscule dont la lecture sera, nous en sommes certain, un régal de tout premier ordre pour l'époque des loisirs.

Puis, c'est le défilé ininterrompu des rapports habituels. M. Maurice Montandon présente celui de l'Exposition scolaire dont le transfert au collège des Parcs, à Neuchâtel, a coûté 650 fr. Dépense de luxe en regard des finances souffreteuses de l'Exposition dont M. Georges Strœle est le gardien. L'Etat a pris à sa charge, nous dit-il dans son rapport, une partie de cette dépense extraordinaire. La Confédération, qui soutient aussi de ses deniers notre Exposition, n'a pas daigné s'intéresser à ce déménagement. Quel dommage !

Nous reviendrons prochainement sur le rapport de M. Montandon, qui tient bon, malgré les ravages dont souffre son budget. Il a droit à notre reconnaissance.

Puis c'est au tour du caissier, M. Julien Rochat, de présenter les comptes de l'exercice pour la caisse de la S. P. N. et la caisse d'en-

tr'aide. Tout va très bien dans nos finances puisqu'il y a boni sur toute la ligne, soit 913 fr. 10 pour la caisse centrale et 452 fr. 74 pour la caisse d'entr'aide. Nous donnerons aussi, plus tard, quelques aperçus de ces deux rapports financiers.

Après les comptes, le budget. Celui-ci se présente souriant avec un excédent de recettes de 56 fr.

Les vérificateurs de comptes ayant trouvé la comptabilité de M. Rochat en ordre parfait proposent de lui en donner décharge.

Tous ces rapports sont successivement mis en discussion. Ils ne donnent lieu à aucune observation et sont adoptés à l'unanimité.

* * *

L'assemblée décide ensuite de maintenir la cotisation à son chiffre actuel, soit 8 fr. pour la caisse S. P. N.; 1 fr. pour la caisse d'entr'aide. A cette somme de 9 fr., il y a lieu d'ajouter 6 fr. pour l'abonnement obligatoire à l'*Educateur* et 2 fr. pour la cotisation due à la S. P. R.

Les sections auront ainsi à verser en deux fois au caissier central la somme de 17 fr. par membre actif immatriculé au 1^{er} janvier 1939. Aux termes de l'art. 40 de nos statuts, ces deux versements doivent être effectués au plus tard, le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre.

Puis on passe aux nominations d'usage. Sont nommés vérificateurs de comptes pour l'exercice 1939 : Mlle Alice Brandt et M. Jean Rosselet ; suppléants : Mlle Marthe Crisinel et M. Armand Buhler, de La Chaux-de-Fonds.

Pour l'Exposition scolaire les vérificateurs nommés sont : Mlle Mathilde Gueissbuhler et M. Samuel Perret ; suppléants : Mlle Marthe Humbert-Droz et M. Xavier Zurcher, de Neuchâtel.

Sans aucune lassitude, et avec une avance sensible sur les assemblées précédentes, on arrive à l'ultime objet de l'ordre du jour, la bouillabaisse comme l'appelle un de nos vieux amis.

Parmi les communications faites sous le titre « divers », relevons celle de M. Julien Rochat qui avait trait aux chômeurs de l'enseignement.

Il relève l'inconséquence de nos trois écoles dites normales qui continuent à délivrer 40 à 50 brevets nouveaux par année, alors qu'une dizaine suffirait aux besoins du moment. Il y a ainsi pléthore de chômeurs. On pourrait éviter cette plaie en limitant les entrées. Berne et Vaud ont adopté cette mesure et s'en trouvent bien.

Il est bien injuste que les chômeurs relevant des carrières libérales ne jouissent pas au même titre que ceux de l'industrie des secours de chômage.

La S. P. N. doit s'efforcer de résoudre ce douloureux problème, et l'orateur aperçoit une première solution dans l'institution du stage rétribué qui se substituerait avantageusement à la quatrième année d'études, qui n'est pas près de voir le jour. Des renseignements

sont donnés ensuite sur la haute-paie et la situation du Fonds scolaire de Prévoyance.

Il est rappelé que des essais de stage effectués dans quelques classes du Val-de-Ruz, sous la surveillance de M. Bonny, inspecteur, constituent une première étape vers l'acheminement d'une organisation plus complète qu'il serait désirable de mettre sur pied sans tarder.

Les fonds recueillis en faveur des instituteurs de Tchécoslovaquie s'élèvent à près de mille francs. Cette somme sera adressée au caissier de la Romande, et toutes les précautions seront prises pour qu'elle parvienne aux pauvres collègues qu'un nouveau malheur vient de frapper.

L'assemblée, licenciée bien avant l'heure habituelle, s'est déroulée dans cette sereine atmosphère de confiance et de bonne camaraderie de jadis que nous retrouvons avec une grande joie après les tristes démêlés qui marquèrent la revision du Fonds scolaire.

J.-Ed. M.

SECTION DE NEUCHÂTEL

Nous saluons avec plaisir l'entrée de Mlle *Germaine Leuba* dans la section de Neuchâtel. Notre nouvelle sociétaire est institutrice aux Prés-sur-Lignièrès.

J.-Ed. M.

JURA

UNE LUTTE ÉNERGIQUE CONTRE LA PLÉTHORE (suite)

Que fera le Comité central contre le vent de fronde qui souffle sur le Jura ? Il est possible qu'il revienne sur sa décision et tienne compte des facteurs relevés par les mécontents : double gain, instituteurs de la ville et de la campagne, gains accessoires (enseignement post-scolaire et professionnel), nombre des enfants âgés de moins de 18 ans, etc.

L'Etat de Berne, quoi qu'en aient dit certains critiques injustes, n'est pas resté insensible à la « grande misère des jeunes chômeurs de l'enseignement ». Le *numerus clausus* a été introduit à l'admission à l'Ecole normale ; à Porrentruy, par exemple, 7 candidats seulement ont été admis cette année. Le projet de prolongation des études normales rencontrant certaines résistances, on songe, à la Direction de l'instruction publique, à procurer du travail aux jeunes forces qui sortent de l'Ecole normale. La loi scolaire prévoyait jusqu'à présent deux catégories de diplômés : les titulaires de classe, élus régulièrement par l'autorité scolaire (assemblée communale ou Conseil général), et les remplaçants, payés à raison de 14 fr. par jour d'école.

Afin d'occuper un contingent de jeunes maîtres sans place, la Direction de l'instruction publique a prévu les mesures suivantes, au cours de l'année scolaire 1939-1940 :

1. Création de vicariats (*Hilfsvikariat*), en collaboration avec la Société des instituteurs bernois ; ces postes sont réservés à des maîtres sans place bénéficiant déjà de quelque expérience et qui voleront de leurs propres ailes ; ils seront moins rétribués que les remplaçants et seront chargés de seconder un maître âgé à la tête d'une classe nombreuse ou de remplacer un instituteur en congé pour raisons d'études (durée n'excédant pas 3 mois).

2. Création de stages (*Lernvikariat*), à raison de 5 à 6 par arrondissement d'inspection (le canton compte 10 arrondissements), à l'intention des normaliens brevetés en 1939, éventuellement en 1938. Les stagiaires seront rétribués plus modestement que leurs aînés ; ils toucheront 7 fr. par jour d'école et seront attachés à un maître de talent, tout en restant soumis au contrôle de l'inspecteur. Ils seront astreints à des travaux pédagogiques (études systématiques d'élèves, collection de matériel local et régional pour l'enseignement, etc.) et leur stage se fera d'octobre à décembre prochain.

3. Organisation de cours de vacances en juillet-août, à Hofwyl, pour les jeunes maîtres du Jura, et à Porrentruy pour les Bernois de langue allemande. On cherche ainsi à compléter l'étude de la seconde langue nationale tout en travaillant à une compréhension meilleure entre citoyens du même Etat.

4. Organisation de « cours de répétition », de janvier à mars, dans les deux Ecoles normales sus-indiquées, à l'intention des diplômés de 1939.

Ces diverses mesures, inspirées du désir d'occuper une jeunesse qui ne demande qu'à servir, permettront, nous n'en doutons pas, de maintenir à l'entraînement les diplômés frais émoulus de l'Ecole normale tout en leur donnant l'occasion de subvenir à leur entretien.

V. M.

CHEZ NOS VOISINS

Bâle-Campagne. — Le Conseil d'Etat vient de publier un projet modifiant la loi sur l'Instruction publique, en vigueur depuis 1911.

Entre autres innovations, ce projet prévoit : le retardement de l'âge d'entrée à l'école ; la prolongation de la scolarité de 8 ans par l'adjonction d'un cours complémentaire obligatoire pour les jeunes gens et les jeunes filles ; le développement des jardins d'enfants ; l'abaissement du maximum d'élèves par classe ; l'uniformisation de l'enseignement secondaire ; l'éligibilité des femmes dans les commissions scolaires ; la création d'un deuxième poste d'inspecteur ; une modification dans le sens d'une plus grande sévérité du règlement sur la fréquentation des cinémas par la jeunesse de moins de 16 ans. Sur le terrain financier il allège les charges des Communes pour les écoles primaires et secondaires au détriment de l'Etat, qui verrait ses prestations accrues de 150 000 fr.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'HISTOIRE LOCALE AU DEGRÉ SUPÉRIEUR

« Terre où je suis né... »

Il faut faire aimer sa patrie ! Et la patrie de l'élève, c'est d'abord son village « blotti autour de son église », les beaux champs couverts de prairies ou de riches récoltes, les vignes qui montent accrochées au coteau, cet horizon avec son « rythme de collines qui se perdent dans la brume bleue » ou ce lac à nos pieds...

On aime son coin de pays tout naturellement, mais on l'aime davantage quand on le *connaît* et qu'on le *comprend*. Pour le bien connaître, il ne faut pas ignorer son passé. Nous demandons donc à l'histoire locale de nous le livrer et de créer cet attachement sûr et profond pour son pays. Education patriotique, donc ! De plus, une étude de « Ma commune » notamment nous paraîtrait incomplète, si elle ne demandait à l'histoire locale une contribution intéressante, utile, indispensable à une bonne éducation civique.

Enfin, cet enseignement intéresse vivement l'élève : 1^o parce que l'histoire locale touche de près lui-même, sa famille, sa parenté, ses ancêtres, etc. ; 2^o parce qu'elle permet et stimule la recherche personnelle.

Profitant de cet intérêt, il est facile au maître d'en faire un bon point de départ pour maintes leçons, notamment pour l'histoire suisse.

Il est maintenant facile de comprendre pourquoi cet enseignement, ordinairement réservé au degré inférieur, doit figurer au programme de tous les degrés et spécialement *au degré supérieur*. (Nous aimerions même le voir figurer aux cours postsecondaires, à la place de certains chapitres d'histoire sur lesquels l'attention est difficile à retenir.)

Une question se pose. Toutes les régions sont-elles suffisamment riches de passé pour permettre cette étude ? Nous concédons qu'il existe des endroits pauvres à ce sujet ; mais rares doivent être les maîtres empruntés, quand on considère (canton de Vaud) le grand nombre de localités qui ont un passé intéressant (voyez par exemple, la vallée de la Broye, d'Oron à Avenches ou, pour prendre une vallée isolée, le Pays d'Enhaut, de Rossinière à Rougemont, en passant par Château-d'Oex). Partout, des châteaux, des ruines, des vestiges, des témoins du passé qui permettent cet enseignement.

Qu'est-ce qu'enseigne l'histoire locale ?

Il s'agit d'évoquer le passé, de ressusciter l'atmosphère dans laquelle vivaient les gens du village, de la ville, de la région, d'établir les points de comparaison, pour comprendre son temps et sa civilisation, et apprendre comment le passé a conditionné le présent.

Il y a là, au village, de vieux témoins des temps devant lesquels on passe indifférent : ce château dont on ne sait rien, cette ruine, ce monument, cette vieille maison avec une inscription, la vieille église. Il y a quelque part, dans la maison, un vieux parchemin, un compte, un costume ancien, tout couverts de poussière. Il y a des noms de lieux si bizarres et qui ne nous disent rien... (voir, à ce propos, une excellente étude de P. Chessex, dir. des Ecoles de Payerne, « Explication de noms de lieux de la commune de Corcelles »).

Il y a la géographie locale, une limite par exemple, qui demande explication.

Les leçons d'histoire locale vont nous renseigner, faire vivre tout cela et nous éclairer ; de sorte que le château ne sera plus un inconnu, que cette ruine rappellera un souvenir ; tous ces témoins du passé nous parleront et nous attacheront toujours plus à notre coin de terre. Enfin, on ne saurait enseigner l'histoire locale, sans avoir un cahier qui, à côté des petits résumés utiles, de quelques chiffres, contient, au gré de l'élève, des dessins, vues, photos, documents, articles, illustrant chacune des périodes, cahier dont la première page porte fièrement le blason de la commune avec ce beau titre : Histoire de mon village !

A.-M. SCHWAB.

ENFANTS MALADES

Ongles rongés.

Un psychiatre travaillant dans un établissement cantonal vaudois vient de mettre sur pied un questionnaire s'adressant aux parents dont les enfants se rongent les ongles. C'est par l'intermédiaire des infirmières scolaires que les enfants en question sont repérés dans les classes et que les questionnaires seront distribués aux parents respectifs.

Cette initiative est très intéressante. Elle vise à connaître plus intimement une catégorie d'enfants qui souffrent, parce que cette habitude prise, ancrée, fait corps avec eux-mêmes, et il est rare que les petits moyens de coercition — poivre, iode, gants pour la nuit — y changent quelque chose. D'où désespoir des parents qui ne réussissent pas à vaincre le mal, puis des enfants qui aimeraient se corriger et qui se rongent les ongles instinctivement, rageusement, dans un moment d'exaspération nerveuse, après avoir pris à ce sujet les meilleures résolutions.

D'après enquête faite à Vevey, nous arrivons à un total comprenant le 1/5 des élèves ; les cas sont plus nombreux chez les petits que chez les grands, en nombre égal chez garçons et filles ; mais trois classes de fillettes de 8, 9 et 11 ans — deux classes avancées et une retardée — comptent jusqu'à 10 cas sur 30 à 35 élèves.

Selon observations personnelles dans le cadre purement scolaire, il semblerait que se rongent les ongles des enfants chez qui la vitalité physique est en déficience par rapport à l'effort cérébral instinctif ou imposé. D'où vient ce déséquilibre ? Refoulements, hérédité, alimentation incomplète, surmenage... glandes malades, fonctionnement organo-psychique mal réglé, qui nous le dira ? Et quand on nous l'aura dit, et que les moyens de l'améliorer seront connus et expérimentés, arrivera-t-on à chef dans la majorité des cas ?

Il est un fait que le redressement de ce défaut est d'ordre psychique. Telle fillette de ma connaissance s'est guérie de ce travers après avoir pu comparer ses ongles meurtris avec les jolis ongles soignés de son institutrice ; telle autre fut corrigée par le dégoût à la pensée qu'elle suçait des saletés agglomérées sous l'ongle. Une autre, suivant un traitement psycho-magnétique pour infection intérieure, vit tout à coup avec le déclin du mal l'état de ses ongles en subir le contre-coup : elle ne les rongea plus. Mais ces trois personnes sont maintenant des adultes dont toute l'enfance fut troublée par ce déséquilibre.

Si les efforts tentés par notre maître en psychiatrie aboutissent, il aura rendu un service inestimable aux enfants, aux maîtres et aux parents, en coupant une cause de désordre, de malaises et de punitions pénibles qui s'avèrent bien souvent inopérantes. Le médecin qui s'en occupe a certainement pour ce faire des raisons en suffisance, et nous l'assurons de notre reconnaissance pour son effort vers une coordination meilleure des facultés psycho-physiques de nos enfants.

L. CORNUZ.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE ¹

Les deux premiers chapitres du livre posent deux questions. A la première : Qu'est-ce qu'enseigner ? l'auteur répond après avoir résumé la pensée des maîtres de la pédagogie : « Enseigner, c'est communiquer à la nouvelle génération, d'après un plan prévu d'avance et avec méthode, des connaissances et des techniques que l'humanité a acquises au cours des siècles, c'est les faire comprendre aux jeunes, c'est les faire aimer, en prenant pour point de départ leur propre activité ».

Pour répondre à la deuxième question, M. Liaugminas examine les diverses conceptions des philosophes, sociologues et psychologues. Il aperçoit quelque chose de commun à tous les systèmes moraux : *la vie*.

« Mais les moralistes ne l'envisagent pas d'une manière identique.

¹ *L'enseignement de la morale*, essai sur sa nature et ses méthodes, par Albin Liaugminas. Delachaux et Niestlé, éditeurs, Neuchâtel.

Les uns partent des faits de la vie sociale et physique, les autres de ceux de la conscience, d'autres encore de la révélation, considérant que les principes moraux sont établis par Dieu même. »

Le chrétien a besoin pour achever sa tâche humaine, de la grâce divine. Pour les Pères de l'Eglise, l'étude des faits sociaux ne s'impose pas ; pour un Durkheim au contraire... « la tâche morale de l'individu consiste à s'adapter au corps social et à vivre pour lui. Donc *c'est par l'adaptation à la vie sociale que commence la moralisation d'un individu.* »

Après cet exposé de principes, l'auteur écrit : *La société prescrit les règles morales à l'individu, mais les individus, à leur tour, forment la société et peuvent lentement la changer.*

Il distingue ensuite la *morale statique* qui se pourrait exprimer en règles et l'*idéal moral* qui a sa source dans les aspirations morales individuelles. S'ensuivent les rapports existant entre l'idée et l'acte, entre le *savoir* et la *vertu*.

Connaissance et volonté, tels seront les pôles de l'enseignement moral.

Les règles morales se prêtent à l'enseignement *à condition qu'elles se dégagent du contenu de la conscience morale de l'élève*. Les méthodes actives conviendront donc particulièrement aux exigences de cet enseignement.

L'enseignement de la morale à l'école primaire surtout n'est pas une *science*, c'est un *art*, l'art d'incliner la volonté libre vers le bien.

Cette dernière proposition est extraite d'un règlement ministériel français du 19^e siècle et nous semble préciser très justement ce qu'il s'agit d'entreprendre en éducation morale.

Les méthodes et procédés possibles sont ensuite étudiés en se référant aux travaux des pédagogues modernes. Une simple énumération des moyens proposés serait longue et fastidieuse. Le problème étant un de ceux qui préoccupent actuellement tous les éducateurs, ceux-là devront lire l'œuvre de M. Liaugminas.

Notons toutefois ces considérations de l'auteur dans le chapitre consacré aux *Procédés de l'ordre non-logique* qui indiquent nettement la tendance générale de l'enseignement moral :

« Le maître-moraliste doit agir sur son auditoire par d'autres voies que celles de la raison. Il fait naître des dispositions morales, en montrant de beaux exemples et en gagnant, par ses paroles, par son attitude, le cœur des enfants pour l'amour du bien. Si les méthodes rationnelles agissent par des *démonstrations*, par des preuves sociologiques et logiques, ici le maître agira sur son élève par une sorte de *contagion*. »

Alb. R.

INFORMATIONS

ÉCHANGE DE JEUNES

Depuis plusieurs années, la section des « Vacances suisses pour la Jeunesse » de Pro Juventute dirige un service de renseignements et de placements pour l'échange des jeunes. Il s'agit avant tout d'échanges s'effectuant entre les diverses régions linguistiques de la Suisse, mais aussi avec d'autres pays, Hongrie, Suède, Allemagne, France, Angleterre, Belgique et Hollande. Le service d'échange se propose de donner aux jeunes, non seulement l'occasion d'apprendre une langue d'une manière pratique et vivante, mais aussi d'entrer en contact avec ceux qui la parlent, de se familiariser avec leurs mœurs et leurs traditions.

Chaque jeune fille, chaque jeune homme peut s'inscrire pour un tel échange dont la durée — 4 semaines au minimum — est variable.

Le secrétariat fait une enquête précise sur chaque inscription. Il propose des échanges qui concordent dans la plus large mesure possible, et qui peuvent avoir lieu simultanément ou successivement. Chaque famille reçoit en outre à l'inscription des directives complètes.

Pour tous renseignements, prospectus et inscriptions, s'adresser à Pro Juventute, Vacances suisses pour la Jeunesse, Seilergraben 1, Zurich 1.

L'ÉCOLE ET LA NATURE

LES HANNETONS

Le printemps 1939 va nous ramener ces satanées bestioles. On sait, en effet, que les hannetons, qui apparaissent en masse tous les trois ans, se montrent, dans nos régions, les années dont le millésime, divisé par 3, donne 1 pour reste (1936, 1939, 1942, etc.).

Il nous a paru intéressant de résumer, à l'intention de nos collègues, les données principales que l'on possède sur ce sujet.

Un brin de systématique. — Nous avons affaire, ici, à un *coléoptère* (ailes supérieures dures, rigides, nommées *élytres*) appartenant à la famille des *scarabéides* qui, pour l'entomologiste, groupe les *lamellicornes*, c'est-à-dire les insectes dont les antennes se terminent par un certain nombre de lamelles (3 à 7) appliquées les unes contre les autres au repos, mais mobiles à volonté. Cette famille, extrêmement riche dans la faune du globe, compte, en Suisse seulement, plus de 150 représentants. Elle comprend principalement les *scarabées*, les *copris*, les *onthophages*, les *géotrupes*, les *hannetons*, les *rhizotrogues*, les *hoplies*, les *trichies*, les *cétaines*. Les uns vivent dans les excréments, les autres recherchent les feuilles ou les fleurs.

Sous le terme de *mélolonthines*, on réunit le hanneton proprement dit et un certain nombre de types voisins : le *hanneton foulon*, l'*anoxie*, les *rhizotrogues*, hannetons minuscules dont une espèce est connue sous le nom de *hanneton de la Saint-Jean*.

Répartition géographique. — Le hanneton commun (*Melolontha vulgaris*) est répandu seulement dans l'Europe septentrionale et moyenne, l'Herzégovine, le Monténégro, la Caucasic et l'Asie mineure. Cinq autres espèces se rencontrent dans diverses parties de l'Europe ; l'une (*M. papposa*) est particulière à l'Espagne et au Portugal.

Caractères. — Il paraît superflu de faire ici une description de cet insecte bien connu. Le mieux est de s'en rapporter à l'examen direct ; il y a là matière à une excellente leçon d'observation et de dessin pour les élèves. Rappelons seulement certains points essentiels : élytres et téguments durcis par la *chitine*, ailes membraneuses repliées en travers pour pouvoir se loger sous les étuis, pattes composées de la *hanche*, du *fémur* (ou cuisse), du *tibia* (ou jambe) et de cinq *tarses* terminés par deux *griffes* ; les tibias antérieurs de la femelle sont plus développés que ceux du mâle, car elle est appelée à fouiller la terre pour y déposer sa ponte ; antennes du mâle terminées par sept feuillets, celles de la femelle n'en possédant que six ; pièces buccales disposées pour broyer, *yeux composés* possédant chacun 8500 *facettes*, absence d'yeux simples ou *ocelles*.

Métamorphoses. — On sait que le hanneton passe, au cours de son existence, par les quatre formes classiques des insectes à métamorphoses complètes : *œuf*, *larve* (ver blanc ou man), *nymphe* et *insecte parfait* (*imago*). Le cycle du développement complet est, chez nous, de trois ans ; il atteint, dans certaines contrées plus froides (Allemagne septentrionale), quatre et même cinq ans.

Les hannetons apparaissent, en général, vers le milieu d'avril et volent jusqu'en juillet. La durée moyenne de leur existence, à l'état adulte, est de 40 à 50 jours. Peu après l'accouplement, les mâles meurent et les femelles vont déposer leurs *œufs* dans la terre, à une profondeur de 15 à 30 cm. Cette *ponte* s'effectue en trois ou quatre fois, à un intervalle de huit à seize jours. La première fois, le nombre des œufs peut être de 40 ; les dépôts suivants comportent un nombre d'œufs plus faible, le total pouvant s'élever à 80. Les terrains meubles conviennent mieux aux femelles que les sols compacts. Les dernières pontes peuvent être effectuées en juillet, ce qui montre que la cueillette des hannetons devrait être pratiquée plus longtemps qu'on ne le fait habituellement. Le nombre des mâles est sensiblement égal à celui des femelles.

La *larve* éclôt au bout de 20 jours environ et le petit ver blanc se met aussitôt à l'ouvrage en attaquant les radicelles. Ses dégâts, la première année, sont assez minimes et durent jusqu'en octobre,

époque à laquelle il descend à une profondeur de 30 à 40 cm. et s'engourdit en attendant le retour de la belle saison.

Dès le mois d'avril, son activité reprend de plus belle et c'est alors qu'il est particulièrement redoutable. Puis, nouvel hivernage dans le sol profond et retour aux couches superficielles. Cette fois, les vers blancs, plus gros, ont un solide appétit et rongent même de fortes racines. Comme ils sont à fleur de terre, il arrive qu'ils impriment aux jeunes plants des pépinières des secousses si sensibles qu'on voit parfois remuer les tiges. Les ravages qu'ils commettent à ce moment dans les jardins, les champs, les prairies et les jeunes plantations forestières sont considérables. Fort heureusement, cette période prend fin déjà en juin. A ce moment, les larves ont atteint leur taille et pèsent environ 2 gr. Elles descendent de nouveau dans le sol et se métamorphosent bientôt en *nymphes* dans une petite loge assez rudimentaire. En août, la transformation est accomplie. Sous cette forme, le hanneton est peu connu des enfants et nous recommandons à nos collègues de tâcher de se procurer quelques-unes de ces nymphes (en septembre 1941 !) qu'ils pourront aisément conserver dans l'alcool ou le formol, afin de les avoir sous la main à l'occasion.

A partir d'octobre, l'*insecte parfait* est formé ; d'abord mou et blanchâtre, il prend peu à peu une couleur brune et la chitine durcit ses téguments.

Mais il passe encore l'hiver dans la terre et monte progressivement, de la profondeur moyenne de 30 à 40 cm. à laquelle il se trouve, jusque près de la surface. Pour ce travail laborieux, il s'aide de la tête et des pattes antérieures. Aux premiers beaux jours, dès que la table est servie, l'insecte est prêt à voler.

Arbres attaqués et épargnés. — Comme nous l'avons déjà vu, la période de vol dure environ 2 ½ mois.

Les hannetons s'attaquent alors aux feuillages les plus divers. Il semble cependant que les arbres les plus éprouvés soient le chêne, le hêtre et l'érable champêtre. Toutefois les saules, les peupliers, les cerisiers, les pruniers, les bouleaux, les aunes, les ormeaux, les châtaigniers, les noyers et, parmi les conifères, les mélèzes et les sapins blancs ne sont pas dédaignés. Par contre, le frêne, le robinier (faux acacia), le nerprun et le fusain sont, en général, épargnés. On a constaté également que les racines des frênes ne sont pas rongées par les vers blancs. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les hannetons ne recherchent pas les forêts où les conditions ne sont pas favorables au développement des larves. Seule, à la lisière des bois, une zone de 50 à 100 m. de largeur a véritablement à souffrir de leurs atteintes.

Ils sont surtout nombreux entre 400 et 600 m. d'altitude et ne dépassent guère 1000 m.

Quelques chiffres. — Le volume d'un hanneton est, en moyenne, de 1,39 cm³ et son poids, de 0,75 gr. Toutefois, on observe que ces nombres diminuent à mesure qu'avance la période de vol. Ainsi, tandis qu'il faut, au début de mai, 392 insectes pour remplir un litre, ce nombre est de 500 à la fin du mois. De même, pour avoir un kilo d'insectes, il faut en récolter, suivant l'époque, 1200 à 1300. Il va sans dire que ceux que l'on recueille, bien repus, le matin, sont plus lourds que ceux qui volent le soir.

(A suivre.)

J. SIMONET.

LES LIVRES

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT DES PRINCIPES ET DES FAITS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE N° 5

Ce bulletin s'efforce de mettre en lumière les activités de la Société des Nations qui présentent un intérêt particulier pour les éducateurs. Parmi celles-ci, l'œuvre de coopération intellectuelle tient une place importante.

L'enquête sur l'enseignement des langues vivantes comme facteur de la connaissance mutuelle des peuples, laquelle a abouti au cours de l'année à une consultation d'experts, constitue, avec les principaux rapports qui sont le résultat de cette consultation, un des points essentiels de ce cinquième bulletin de l'enseignement.

La question des moyens modernes de diffusion utilisés dans l'intérêt de la paix, qui a retenu l'attention de l'Assemblée de la Société des Nations fait l'objet d'un article mettant en lumière les efforts de la Société des Nations dans ce domaine.

L'œuvre technique de la Société des Nations reste toujours peu connue du grand public, aussi les milieux éducateurs ont-ils insisté à plusieurs reprises sur l'utilité d'informations plus amples à leur sujet. Ce cinquième bulletin contient donc des exposés sur les nouveaux travaux du Comité économique, la Conférence européenne de la vie rurale, la Société des Nations et les épidémies, le rôle des expositions en matière d'éducation internationale.

En outre, un certain nombre de documents officiels ont été groupés à la fin du volume, qui se rapportent tous à l'œuvre de l'Organisation de Coopération intellectuelle.

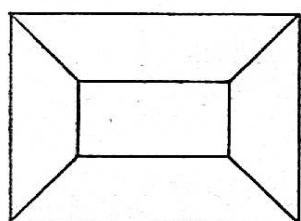
Le cinquième numéro du bulletin de l'enseignement n'intéressera pas seulement ceux qui s'occupent des problèmes de la coopération intellectuelle. En répondant aux vœux des éducateurs, il pourra satisfaire également un public plus étendu qui désire des vues plus complètes sur les principales activités de la Société des Nations.

COLLECTION

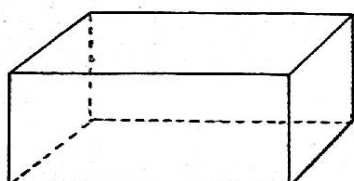
DE

SOLIDES GÉOMÉTRIQUES

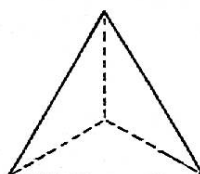
11 numéros fabriqués en noyer : le tout emballé dans une boîte en sapin, avec serrure. Fr. 54.—



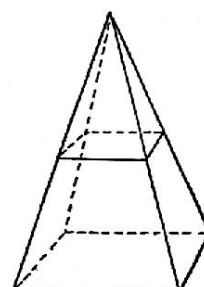
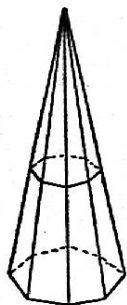
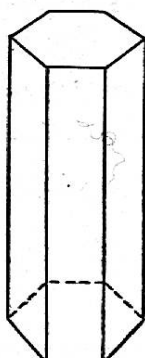
N° 1



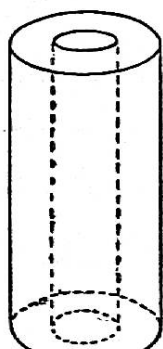
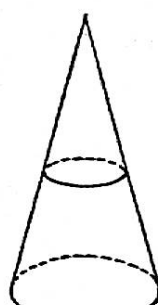
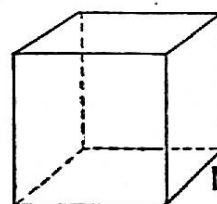
N° 2



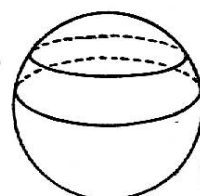
N° 3

N° 4
(en 2 pièces)N° 5
(en 3 pièces)N° 6
(en 2 pièces)

N° 7

N° 8
(en 2 pièces)N° 10
(en 2 pièces)

N° 9

N° 11
(en 3 pièces)

- N° 1. Tas de gravier à base rectangulaire, tronc de pyramide.
 N° 2. Parallépipède-rectangle.
 N° 3. Tétraèdre.
 N° 4. Pyramide à base carrée, en 2 pièces.
 N° 5. Prisme à base rectangulaire, décomposé en 3 pyramides.
 N° 6. Pyramide à base octogonale, avec une coupe parallèle à la base, en 2 pièces.
 N° 7. Prisme à base hexagonale.
 N° 8. Cylindre plein qui s'emboîte dans un cylindre creux (drain), 2 pièces.
 N° 9. Cube.
 N° 10. Cône avec une coupe parallèle à la base, en 2 pièces.
 N° 11. Sphère coupée en deux, 1 hémisphère et une calotte, 3 pièces.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Société de **BANQUE SUISSE**

Fondée en 1872

CAPITAL-ACTIONS ET RÉSERVES : Fr. 194.000.000.—

GENÈVE

2, Rue de la Confédération

Agences :

**Cornavin, Eaux-Vives
Plainpalais, Carouge**

NEUCHÂTEL

8, Faubourg de l'Hôpital

LAUSANNE

16, Place Saint-François

Agences :

**Place de la Riponne
Aigle, Morges**

CHAUX-DE-FONDS

10, Rue Léopold-Robert

Succursales au **LOCLE** et à **NYON**

Toutes opérations de Banque aux meilleures conditions

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, Chemin des Cèdres (Chauderon) — LAUSANNE

organise dès le 1er mai un cours prépa-
ratoire à l'examen d'entrée 1940 aux

Ecoles normales vaudoises

Demandez renseignements et références.

Past. Paul Cardinaux, directeur.

Tél. 3.35.99 ou 2.25.99

PÂQUES

OFFREZ DES LIVRES

LIBRAIRIE PAYOT

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33

Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

AUTOCARS DELÉCRAZ - GENÈVE

RUE DES MÊLÈZES

TÉLÉPHONE 4.90.70

COURSES SCOLAIRES

PENTECOTE

Zurich (Expo) et toutes destinations.
Arrangements des plus favorables.

Superbes circuits : Auvergne,
Châteaux de la Loire, Alsace, etc.

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C.F.F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à Bulle. Téléphone 85.

Chemin de fer Martigny - Orsières

Buts de courses nombreux et variés : Champex, Val Ferret, Grand Saint-Bernard, Vallée de Bagnes, etc. — Taxes réduites pour sociétés et écoles. — Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières. Renseignements et conditions à la Direction du M.-O., à Martigny-Bourg. Téléphone : Martigny No 6 10 70.

Les Pléiades sur Vevey, 1400 m

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. - Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V., à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

ÉVOLÈNE

1400 m.

Centre d'excursions.

Hôtel Hermitage

se recommande pour écoles et sociétés.
Dernier confort. Service de premier ordre.

Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHÉRON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23). - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 3 31 41.

LAC RETAUD

S. DIABLERETS

(Alt. 1705)

Tél. 75.43

à 25 minutes du COL DU PILLON

Vin d'Aigle — Restauration — Pension — Thé, café, chocolat — Articles souvenirs — Course idéale pour écoles — Rendez-vous pour tous promeneurs — Chambres — Ouverture au début de juin. Avant, s'adresser au propriétaire : F. MAISON, « La Chapelle », Aigle. — Route pour Autos.